



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Emploi, qualification et revenus du travail »**

Réunion du 23 avril 2020

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

Enquête sur les contrats de professionnalisation

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête sur les contrats de professionnalisation
-----------------------	--

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Sans lien avec un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Individu ou ménage
Champ statistique couvert	Les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation 6 mois après la fin de leur contrat.
Champ géographique	France entière (métropole et DROM)

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation
URL de consultation du questionnaire	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/enquetes/article/insertion-des-sortants-d-un-contrat-de-professionnalisation
Objectifs	<p>Le contrat de professionnalisation est un dispositif permettant l'acquisition d'une qualification professionnelle par une formation en alternance dans le cadre d'un contrat de travail du secteur privé à durée déterminée ou indéterminée. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires de certains minimas sociaux.</p> <p>Le premier objectif de l'enquête est d'avoir un suivi conjoncturel du devenir des bénéficiaires six mois après leur sortie de contrat. L'enquête sert au calcul du taux d'insertion des sortants dans l'emploi (CDI, CDD de plus de 6 mois, emploi à son compte ou de titulaire dans la fonction publique), en donnant la possibilité de distinguer notamment selon le secteur d'activité, le diplôme préparé et la région. Il est utilisé pour le calcul d'indicateurs des programmes annuels de performance (PAP), des rapports annuels de performance (RAP), ainsi que des budgets opérationnels de programme (BOP) dans le cadre de la LOLF (programme 103) et</p>

	<p>pour alimenter les statistiques européennes (notamment les chiffres d'Eurostat).</p> <p>Par ailleurs, l'enquête permet de comparer le dispositif des contrats de professionnalisation avec d'autres dispositifs d'emplois aidés (apprentissage, contrat unique d'insertion) et de mesurer l'appréciation et l'utilité du dispositif du point de vue des bénéficiaires par la construction d'indicateurs qualitatifs.</p>
<p>Thèmes du (ou des) questionnaires</p>	<p>Le questionnaire est composé de quatre blocs:</p> <p>Le premier bloc interroge sur le contrat de professionnalisation notamment les dates (entrée et sortie), la rupture, l'obtention de la qualification préparée et la poursuite de l'emploi au sein de la même entreprise.</p> <p>Le second porte sur l'emploi des sortants enquêtés : la situation professionnelle six mois après leur sortie, la nature de l'emploi et l'employeur (son type et son activité).</p> <p>Dans le bloc 3, des questions sur le déroulement du contrat de professionnalisation (la durée de formation, l'alternance entre périodes de formation et travail en entreprise, l'adéquation entre les missions en entreprise et la qualification préparée, le tuteur en entreprise) sont posées.</p> <p>La thématique abordée dans le bloc 4 concerne l'appréciation que porte le titulaire sur le contrat de professionnalisation.</p> <p>Il existe deux versions du questionnaire, une pour les contrats de professionnalisation en CDD (la majorité) et l'autre pour les CDI.</p>
<p>Historique</p>	<p>L'enquête a débuté en 2011. Dès sa mise en place, le comité du label de la statistique publique lui a attribué le label d'intérêt général et de qualité statistique, assorti de l'obligation de réponse.</p> <p>Une première reconduction a eu lieu en 2016 avec un renouvellement du label et de l'obligation de réponse.</p>
<p>Faits marquants précédentes éditions</p>	<p>-Changement du questionnaire à partir de la vague de décembre 2015 (les sortants d'avril 2015) :</p> <p>Si les questions sur l'insertion à six mois sont restées très proches, un bloc sur la situation professionnelle au moment de l'enquête a été supprimé car il pouvait porter à confusion avec le bloc sur la</p>

	<p>situation professionnelle six mois après le contrat de professionnalisation. Les questions sur la qualité de l'emploi occupé, sur l'appréciation du contrat de professionnalisation ont été retravaillées. Des questions sur le nombre d'heures de formation, l'opinion sur l'alternance, les missions en entreprise ainsi que sur le référent ont été ajoutées.</p> <p>-Passage d'une enquête auto-administrée par voie postale à une enquête auto-administrée par internet (avec possibilité à la dernière relance de réponse par voie postale) à partir de la vague d'août 2016 (les sortants de janvier 2016) :</p> <p>Respectivement 73 % et 81 % des réponses des sortants en 2016 et 2017 ont été faites par internet. Le taux de réponse a progressé de 0,6 points entre 2015 et 2016, et de 2,1 points entre 2016 et 2017.</p>
<p>Concertation</p>	<p>La création du premier questionnaire de l'enquête en 2011 puis son amélioration en 2016 ont donné lieu à des concertations, notamment avec le Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnel (FPSPP, France compétences aujourd'hui) et l'ensemble des Opca (à présent Opco).</p> <p>Il est prévu en 2020 une concertation avec France compétences ainsi qu'avec l'ensemble des Opco portant sur l'opportunité de faire évoluer le questionnaire et pour améliorer la qualité des coordonnées des enquêtés (adresse, mail et téléphone) issues de la saisie des contrats par les Opco.</p>
<p>Origine de la demande</p>	<p>L'initiative de cette enquête vient des demandes de connaissance des dispositifs de politiques de l'emploi émanant des partenaires sociaux, des cabinets ministériels, de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), des corps d'inspection (Cour des Comptes, Inspection générale des affaires sociales notamment), des organismes d'expertise (conseil d'orientation de l'emploi ...) ainsi que de la Commission européenne.</p>
<p>Place dans un dispositif statistique</p>	<p>Le suivi statistique des contrats de professionnalisation se fait à partir de l'utilisation des données transmises via le système nommé Extrapro. Il s'agit d'un système de gestion des contrats de professionnalisation créé à la fin de l'année 2006 et devenu complètement opérationnel en 2009. Ce système permet aux Opco (anciens Opca) de transférer de manière dématérialisée, les informations individuelles relatives aux bénéficiaires et employeurs signataires, lors de la conclusion, la modification et la</p>

	<p>fin du contrat de professionnalisation.</p> <p>Toutefois aucune information n'est disponible annuellement sur le devenir professionnel des bénéficiaires à l'issue du contrat, ni à un niveau régional de manière homogène dans l'ensemble des régions. Des enquêtes ponctuelles ont été réalisées, notamment par le Céreq à la demande d'un Opc.</p>
Extensions géographiques	<p>Les données collectées permettent de réaliser des études tant au plan national que régional compte tenu du niveau de précision assuré par le plan de sondage.</p>
Utilisateurs	<p>Les fichiers de données régionaux et national sont fournis annuellement aux SESE (Services des Etudes-Statistiques-Evaluation) des DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et à France compétences.</p> <p>Les partenaires sociaux, notamment les Opc qui financent les actions de formation des contrats de professionnalisation, utilisent aussi les données de l'enquête ou des indicateurs construits par France compétences à partir de ces dernières.</p> <p>Les résultats de l'enquête sont transmis à Eurostat. Ils alimentent également les bilans sur les contrats de professionnalisation publiés sous forme de Dares Résultats et de Dares Analyses dans les collections de la Dares.</p> <p>Les données recueillies permettent de calculer les indicateurs de performance du dispositif qui sont utilisés par la DGEFP et de répondre à des demandes sur l'insertion des bénéficiaires des contrats de professionnalisation émanant des cabinets ministériels, des corps d'inspection, des organismes d'expertise ainsi que de la Commission européenne.</p>

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Mensuelle
Période de collecte	Pour un échantillon d'un mois donné, l'enquête dure quatre mois.
Mode de collecte	Le mode de collecte est un questionnement auto-administré par internet avec la possibilité de répondre par voie postale à la suite de la dernière relance.

	<p>Le dispositif se présente comme suit : d’abord l’envoi des lettres avis, puis des relances par sms et mails et enfin une relance postale finale pour tous les non répondants en mettant à leur disposition le questionnaire papier.</p> <p>L’enquête par internet est accessible via un ordinateur de bureau, une tablette ou un smartphone.</p>
Comitologie	<p>Un comité de pilotage, incluant la Dares et France compétences, principal utilisateur de l’enquête est prévu en 2020.</p>
Contraintes pour l’enquête	<p>Le questionnaire ne comporte pas de questions sensibles.</p> <p>Le temps de réponse maximal est évalué à environ 10 minutes.</p>
Coût de l'enquête	<p>La préparation et l’exploitation de l’enquête seront à la charge d’une chargée d’études du département « Formation Professionnelle et Alternance », soit 0,3 ETP.</p> <p>Le coût annuel de l’enquête est estimé à ce stade à 260 000 euros (en coûts externes).</p>
Organisme collecteur	<p>Le prestataire choisi sur appel d’offre est l’institut de sondages Ipsos.</p>
Plan de sondage	<p>L’échantillon pour l’enquête du mois m est issu d’une base de sondage constituée, à partir d’Extrapro, en sélectionnant les sortants d’un contrat de professionnalisation arrivé théoriquement à échéance au cours du mois m. Le volume moyen mensuel de sortants d’un contrat de professionnalisation est de 14 000 environ. Du fait de la saisonnalité des entrées en contrat, les mois concernant le deuxième semestre de l’année comptent un plus grand nombre de sortants.</p> <p>Il s’agit d’un sondage stratifié sur trois variables : l’âge, la région et 20 regroupements de conventions collectives de branches (regroupements déterminés en lien avec les Opcas, dorénavant Opco). L’objectif de la stratification sur ces variables est de pouvoir établir des statistiques, pour les 16 à 25 ans et les plus de 26 ans, par région d’une part, et par regroupements de conventions collectives d’autre part.</p> <p>La constitution de l’échantillon pour l’enquête du mois m se fait</p>

par un tirage à probabilités inégales au sein de la base de sondage en tenant compte de la précision souhaitée sur les taux d'insertion jeunes et adultes régionaux ainsi que sur les taux d'insertion par Opca.

Taille de l'échantillon

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
Autres services producteurs	
Partenariat	France compétences
Date prévisionnelle de la première publication	Pour l'ensemble des sortants d'une année N (12 enquêtes mensuelles), la collecte se termine à la fin de l'année N+1, et la première publication sort au premier semestre de l'année N+2.